
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 21 février 2019 à 18h30 heures,
A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
3	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
4	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
5	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
6	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Départ après la 13 ^{ème} délibération
7	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Départ après la 10 ^{ème} délibération
8	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Arrivé après la 4 ^{ème} délibération Départ après la 19 ^{ème} délibération
10	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
11	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Départ après la 24 ^{ème} délibération
14	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Départ après la 24 ^{ème} délibération
15	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Départ après la 24 ^{ème} délibération
16	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
19	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
20	CHANAZ	T	Yves HUSSON	
21	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	Pouvoir de Georges BUISSON
24	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Départ après la 19 ^{ème} délibération
25	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
26	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
27	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
28	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
30	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
31	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER Départ après la 16 ^{ème} délibération
32	MERY	T	Eudes BOUVIER	
33	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
34	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
35	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
36	MOUXY	T	Nicolas MARC	
37	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
38	PUGNY-CHATENOD	S	Marc MORAND	
39	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	Départ après la 10 ^{ème} délibération
40	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
41	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
42	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
43	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 10 ^{ème} délibération
44	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	Départ après la 10 ^{ème} délibération
45	TRESSERVE	T	Eric COURSON	Départ après la 10 ^{ème} délibération
46	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
47	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
48	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
49	VOGLANS	T	Yves MERCIER	Pouvoir de Martine BERNON



25 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
BRISON SAINT INNOCENT
CHINDRIEUX
DRUMETTAZ-CLARAFOND
GRESY-SUR-AIX
LA BIOLLE
VOGLANS

Christèle ANCIAUX
Georges BUISSON
Jean-Marc VIAL
Florence DUNOYER
Marie-Claire BARBIER
Nicolas JACQUIER
Elisabeth ASSIER
Fabien COUDURIER
Martine BERNON

Autres présents non votants :

Guillaume GIRERD
Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Olivier VERDENAL
Véronique MERMOUD
Benjamin DROMARD
Sophie CASSARO
Julie ECALARD
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Matilde HABOUZIT
Alicia CHARDON
Eline QUAY THEVENON

Bureau d'études ITEM
Directeur Général Adjoint des services
Directeur des services à la population
Directeur financier
Directrice du pôle Aménagement
Responsable Déplacements
Responsable Tourisme
Responsable Communication et relations publiques
Responsable juridique/Assemblées
Responsable du pilotage de la performance
Contrôleuse de gestion
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 février 2018 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 27 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 48 présents (47 titulaires et 1 suppléants), et 56 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 12 Année : 2019

Exécutoire le : 04 MARS 2019

Affichée le : 04 MARS 2019

Visée le : 04 MARS 2019

RESSOURCES HUMAINES **Modification du tableau des emplois permanents au 1^{er} mars 2019**

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au conseil communautaire de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Il présente les modifications de postes suivantes :

I – Suppression des postes

Suite aux recrutements effectués sur certains postes et à des nominations suite à réussite d'un concours ou des départ de la collectivité, il convient de faire supprimer les anciens postes afin de faire coïncider les grades aux situations administratives des agents :

- Suppression de 1 poste d'adjoint technique sur la régie assainissement,
- Suppression de 1 poste de technicien suite à un recrutement sur un autre grade,
- Suppression de 1 poste d'adjoint administratif suite à la nomination sur un autre grade après concours,
- Suppression de 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe suite à une mutation vers le CIAS Grand Lac,
- Suppression de 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives suite à un départ en retraite,
- Suppression de 1 poste de collaborateur de cabinet suite à un départ en retraite.

A noter que ces suppressions de postes n'entraînent pas de licenciement ou de réduction du personnel mais simplement une mise en concordance des postes avec les grades.

II – Création de postes dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2019 :

A compter du 1^{er} mars 2019, les modifications suivantes sont apportées au tableau des effectifs, afin de pouvoir nommer les agents inscrits sur les tableaux d'avancements de grade, après présentation devant les commissions administratives paritaires du centre de gestion de la Savoie :

- Filière technique :
 - création de 1 poste d'ingénieur principal,
 - création de 1 poste d'agent de maîtrise principal,
 - création de 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
 - création de 1 poste d'adjoint techniques principal de 2^{ème} classe (sur régie assainissement).
- Filière administrative :
 - création de 2 postes d'attachés principal,
 - création de 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
 - création de 5 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
 - création de 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.
- Filière sportive :
 - création de 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe
 - création de 1 poste d'opérateur territorial des activités physiques et sportives principal

Les crédits sont ouverts au chapitre 012.

-
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 - VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
 - VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
-

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le tableau des emplois permanents de Grand Lac au 1^{er} mars 2019,
- APPROUVE les modifications apportées audit tableau.

Aix-les-Bains, le 21 février 2019

Le Président,
Dominique DORD

<ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 70- Présents : 44- Votants : 52- Pour : 52- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0
--

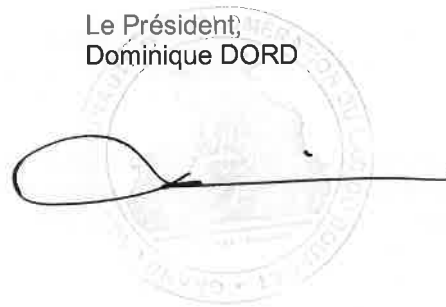
A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal is faint and contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' and 'GRAND LAC' around a central emblem. The signature is a cursive, flowing line that starts with a large loop and ends with a horizontal stroke.

TABLEAU DES EFFECTIFS 1ER DECEMBRE 2018

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIF TITULAIRE FPT	EFFECTIF CONTRACTUEL	MOTIF DU CONTRAT
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Emplois fonctionnels :						
Détaché sur l'emploi fonctionnel de DGS (40 000 à 80 000 habitants)	A	1	1	1		
détaché sur l'emploi fonctionnel de DGAS (40 000 à 150 000 habitants)	A	1	1	1		
Administrateur territorial						
Administrateur territorial :	A	0	0			
Directeur territorial :						
Directeur territorial :	A	2	2	1	1	CDI
Attaché Hors Classe	A	1	1	1		
Attaché principal	A	4	2	2		
Attaché	A	16	14	5	9	art 3-2 art 3-3 art 3-3 art 3-3 art 3-3 CDI CDI CDI
Rédacteurs territoriaux :						
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	1	1		
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	2	2		
Rédacteur	B	5	3	2	1	art 3-2
Adjoint administratifs territoriaux :						
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	16	11	11		
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	16	15	15		
Adjoint administratif principal 2ème classe à temps non complet (17h 30m)	C	1	1	1		
Adjoint administratif	C	18	16	14	2	ATA (art 3 1°) CDI
TOTAUX		85	70	57	13	
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieurs territoriaux :						
Ingénieur principal	A	8	7	5	2	CDI CDI
Ingénieur	A	11	10	9	1	art 3-2
Techniciens territoriaux :						
Technicien principal 1ère classe	B	7	7	7		
Technicien principal 2ème classe	B	1	1	1		
Technicien	B	4	3	2	1	art 3-2 art 3-2
Adjoint techniques territoriaux :						
Agent de maîtrise principal	C	5	4	4		
Agent de maîtrise	C	6	6	6		
Adjoint technique principal 1ère classe	C	21	20	20		
Adjoint technique principal 2ème classe	C	19	19	19		
Adjoint technique	C	36	31	31		
Adjoint technique à temps non complet	C	3	3	2	1	art 3-2
TOTAUX		121	111	106	5	
FILIERE ANIMATION						
Adjoint territoriaux d'animation :						
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	0	0	0		
Adjoint d'animation	C	3	3	1	2	ATA (art 3 1°) ATA (art 3 1°)
TOTAUX		3	3	1	2	
FILIERE SPORTIVE						
Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (E.T.A.P.S.) :						
E.T.A.P.S. principal 1ère classe	B	4	4	4		
E.T.A.P.S. principal 2ème classe	B	1	0	0		
E.T.A.P.S.	B	8	8	1	7	art 3-2
Opérateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (O.T.A.P.S.) :						
O.T.A.P.S. principal	C	2	1	1		
O.T.A.P.S. qualifié	C	1	1	1		
TOTAUX		16	14	7	7	
TOTAL GENERAL TITULAIRES-STAGIAIRES			225	198	171	27

TABLEAU DES EFFECTIFS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS AU 1ER AVRIL 2018

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	INDICE BRUT	MOTIF DU CONTRAT
Collaborateur de cabinet	A	0	0	0	
TOTAL GENERAL CONTRACTUELS		0	0		

TABLEAU DES EFFECTIFS CONTRACTUELS - REGIE ASSAINISSEMENT A AUTONOMIE FINANCIERE AU 1ER AVRIL 2018

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	GRUPE	MOTIF DU CONTRAT
Ingénieur principal	A	0	0	VII	
Ingénieur	A	1	0	VII	
Technicien principal 1ère classe	B	1	1	V	CDI
Technicien principal 2ème classe	B	1	1	IV	CDI
Technicien	B	6	2	IV	CDI
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	IV	CDI
Agent de maîtrise principal	C	1	1	III	CDI
Agent de maîtrise	C	1	0	III	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	0	III	
Adjoint technique	C	4	4	I	CDI
Adjoint administratif	C	1	1	I	CDD
TOTAL REGIE "ASSAINISSEMENT"		18	11		

TOTAL GENERAL GRAND LAC	243	209
--------------------------------	------------	------------

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Modification du tableau des emplois permanents au 1er mars 2019

Date de transmission de l'acte : 04/03/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 04/03/2019

Numéro de l'acte : d2714 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190221-d2714-DE

Date de décision : 21/02/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Créations et transformations d'emplois